

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 28 FÉVRIER 2022

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **LUNDI 28 FÉVRIER** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 février 2022.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjoint, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : OFFRE TERRITORIALE ENFANCE - JEUNESSE MSA : GRANDIR EN MILIEU RURAL (GMR) - CONVENTION DE FINANCEMENT 2021 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

2022-02-N° 5

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la CAF, a pris fin le 31 décembre 2020.

Pour mieux répondre aux besoins des ressortissants MSA et accompagner le développement des territoires ruraux, le nouveau dispositif « Grandir en milieu rural », centré sur les besoins prioritaires de l'enfance et de la jeunesse sur les territoires ruraux et/ou fragiles, a été lancé par la MSA à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'année 2021 constitue une année de transition et, de manière exceptionnelle, le conseil d'administration de la MSA a décidé de renouveler à l'identique ses engagements contractuels.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Florence WOZNY - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1^{er} - D'AGREER les termes **CI-ANNEXES** de la convention de financement 2021, à intervenir avec la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas de Calais « Offre territoriale Enfance - Jeunesse MSA : Grandir en Milieu Rural (GMR) » ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels, ainsi que procéder à l'ensemble des formalités rendues nécessaires à son application.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

